



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'action Biodiversité

Si les crises énergétiques et climatiques sont entrées pleinement au cœur des préoccupations des citoyennes et des citoyens, les Vert-e-s neuchâtelois-es craignent que d'autres enjeux environnementaux tout aussi vitaux soient relégués au second plan, particulièrement celui de la crise de la biodiversité. Or, il n'est pas possible de lutter contre le dérèglement climatique sans préserver activement la biodiversité. Fort de ce constat, la députation Verte au Grand Conseil lance son action Biodiversité qui se déploiera tout au long de l'année.

Composée de deux recommandations, d'un projet de loi, d'un projet de décret, de trois motions, d'un postulat, de deux interpellations et de trois questions, cette action se déploie d'une part sur le plan très concret de la préservation des biotopes et des espèces et, d'autre part, sur le plan institutionnel.

Attristé.e.s par l'extinction fort probable du Grand Tétras des forêts neuchâteloises, les Vert-e-s déposent une motion pour la création sans délai de zones de tranquillité sur le territoire cantonal. De telles zones bénéficieront rapidement à la vie sauvage dont nos incessants dérangements sont la pire menace, comme à la rare et discrète Bécasse des bois.

Les Vert-e-s s'engagent également en faveur de davantage de nature dans le milieu bâti. A titre d'exemples, un projet de loi sur la qualité paysagère et un postulat pour des cours d'école désimperméabilisés et favorables à la biodiversité sont également formulés.

Les Vert-e-s soumettent finalement plusieurs objets qui visent un meilleur fonctionnement des institutions du point de vue de la biodiversité. Par exemple, les écologistes demandent que les autorités cantonales engagent une étude pour déterminer et éliminer les subventions cantonales qui nuisent directement à la biodiversité. Il n'est en effet plus tolérable que l'argent public contribue à l'extinction d'espèces. De même, la députation verte demande que les rapports du Conseil d'Etat soient consolidés par une information bien plus rigoureuse, conséquente et scientifique sur les répercussions environnementales, sociales et économiques de tout projet gouvernemental.

Neuchâtel, le 6 mars 2023